



Dossier de surendettement à la banque de france

Par Visiteur

Bonjour

je suis en phase d'envoyer un dossier de surendettement à la BDF

j'ai contracté un nombre incalculables de crédits que je ne suis plus en mesure de rembourser

j'ai très peu d'espoir que mon dossier soit accepté

car ma dette dépasse les 130000 euros pour un salaire net de 2200 euros

si le dossier est refusé je peux faire un recours

auprès du JEX qui prononcera un état de faillite personnelle avec liquidation de mes biens je pense

je suis logé par mes parents et rien ne m'appartient je n'ai aucun patrimoine à part une auto

ma question est un huissier peut-il saisir les biens de mes parents?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

je suis logé par mes parents et rien ne m'appartient je n'ai aucun patrimoine à part une auto

ma question est un huissier peut-il saisir les biens de mes parents?

En principe non puisque seuls saisissables vos biens personnels.

Autrement dit il appartiendra à vos parents de prouver qu'aucun bien ne vous appartient.

Cordialement